

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
PLAN ET AUTORISATIONS
Madame J. NEIRINGS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-033N/04
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1795/s.360
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Neuve, 27-29. Remplacement des enseignes dans le cadre du projet de transformation de la devanture commerciale.

En réponse à votre lettre du 30 novembre sous référence, réceptionnée le 1^{er} décembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 15 décembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande actuelle porte sur la pose de deux nouvelles enseignes remplaçant celles actuellement en place. Elle vient compléter une précédente demande introduite auprès de la Commission en date du 22 octobre (avis du 12 novembre 2004) et portant sur la transformation globale de la devanture commerciale.

Pour rappel, le bien concerné se situe dans la zone de protection du Passage du Nord et de la maison sise au 39-41 de la rue Neuve.

Etant donné la conformité des enseignes aux prescriptions du RRU et leur faible impact visuel sur les biens classés, la Commission souscrit à la présente demande.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.